



---

# MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE DE 2018

## CANADIAN FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS FÉDÉRATION CANADIENNE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÈQUES

Mémoire présenté le : 4 août 2017

### SOMMAIRE

La Fédération canadienne des associations de bibliothèques (FCAB-CFLA) est la voix nationale unie de la communauté des bibliothèques du Canada. Nos associations membres représentent, dans chaque province et territoire, plus de 10 000 employés de bibliothèques. Au cours de sa deuxième année d'existence, notre fédération nationale a accueilli de nouvelles associations de bibliothèques et a déployé des efforts supplémentaires pour s'assurer qu'un plus grand nombre de personnes provenant de milieux plus variés ont accès aux produits, aux outils, aux renseignements et aux données sur la connaissance dont elles ont besoin pour réussir et innover.

En 2017, le gouvernement fédéral a illustré sa compréhension du fait que les bibliothèques contribuent à améliorer la vie des gens et à accroître la productivité de notre pays en investissant dans l'infrastructure des technologies de l'information, les espaces culturels, l'accessibilité et la numérisation des documents d'archives. Le Comité permanent des finances a encore une fois demandé aux groupes de tenir compte des façons dont le budget fédéral de 2018 peut rendre les Canadiens plus productifs et nos entreprises plus concurrentielles. La FCAB-CFLA est d'avis qu'il est impossible d'atteindre ces buts si les Canadiens ne sont pas soutenus dans leur développement personnel et s'ils sont confrontés à des obstacles indus au moment de consulter les institutions et les publications offrant un bien public.

Les recommandations énoncées ci-dessous visent à accroître la capacité des Canadiens à avoir accès à d'importants produits culturels et documents historiques ainsi que des connaissances contemporaines provenant de chercheurs de calibre mondial. Les bibliothèques canadiennes alimentent l'économie du savoir en stimulant la curiosité et la créativité. Les activités qu'elles organisent jettent les bases de l'innovation, laquelle représente un objectif clé du gouvernement fédéral. En s'assurant que ces institutions et les personnes chargées de leur exploitation disposent de ressources essentielles, le gouvernement fera en sorte que les Canadiens exploitent leur plein potentiel. La FCAB-CFLA recommande donc au gouvernement du Canada de prendre les mesures suivantes :

- 1. Investir une somme de 50 millions de dollars sur cinq ans dans un fonds d'investissement ciblé servant à améliorer les bibliothèques, lequel permettra aux bibliothèques, quelle que soit leur structure, d'améliorer leurs installations et leurs services et de constituer un endroit accueill-**

**lant où tous les Canadiens peuvent trouver les ressources dont ils ont besoin pour contribuer à notre société et à l'économie.**

- 2. Financer le service Documents de bibliothèque pour que Postes Canada maintienne les services actuels sans augmentations supplémentaires, et que les restrictions dans la capacité des bibliothèques de créer des comptes automatiques dans les Outils électroniques d'expédition soient éliminées.**
- 3. Investir une somme de 30 millions de dollars au cours des cinq prochaines années (2018-2022) afin d'appuyer une initiative nationale coordonnée de numérisation de contenu et de bâtir l'infrastructure numérique requise pour rendre le riche patrimoine documentaire du Canada accessible à tous les Canadiens.**
- 4. Investir une somme de 250 000 \$ en 2018 pour soutenir la création et la mise sur pied d'une association autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) nationale de bibliothèques, d'archives et de mémoire culturelle.**

## RECOMMANDATIONS

### FONDS D'INVESTISSEMENT CIBLÉ SERVANT À AMÉLIORER LES BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques sont des espaces qui favorisent l'accès universel. Leurs programmes permettent aux groupes vulnérables d'acquérir des aptitudes numériques de base. Il s'agit là d'un secteur où les services devraient être améliorés et leur portée, élargie. Qu'elles soient anciennes ou nouvelles, les bibliothèques sont des biens publics dont les collections et les services contribuent à satisfaire à des besoins personnels ou collectifs et qui offrent un espace commun propice aux discussions et à l'exploration. Ce sont des centres de connaissances où les utilisateurs découvrent, utilisent et partagent la culture canadienne de différentes manières et sous différentes formes, de sorte que les personnes ayant des besoins diversifiés puissent avoir accès à une vaste gamme de ressources issues de notre société. Les bibliothèques ont concilié les coûts des nouvelles technologies et des collections de plus en plus volumineuses avec le besoin de fournir un plus grand nombre de programmes axés sur la collectivité, tout en faisant la promotion des valeurs liées à la curiosité intellectuelle et à l'alphabétisation qui font du Canada un pays où les habitants sont bien éduqués et productifs.

Les bibliothèques soutiennent le potentiel de tous les membres des collectivités qu'elles servent. Il est inquiétant de constater la détérioration de milliers de bibliothèques au Canada et le risque que bon nombre d'entre elles tombent en ruines. Les systèmes et les succursales de bibliothèques qui ont été fondés il y a des décennies continuent d'être utilisés pour répondre aux besoins des populations croissantes qui ont des attentes beaucoup plus élevées à l'égard des collections, des services et de l'accès aux nouvelles technologies. Cela signifie qu'avec le resserrement des budgets et

l'augmentation des obligations, l'entretien de ces équipements est régulièrement reporté. En Ontario seulement, l'obligation d'immobilisation relative aux infrastructures s'élevait à 1,4 milliard de dollars en 2011.<sup>1</sup> Les améliorations apportées aux infrastructures des bibliothèques appuieront également le programme de recherche et d'innovation du Canada. Nous saluons l'engagement pris dans le budget fédéral de 2017 d'investir une somme de 29,5 millions de dollars sur cinq ans dans le Programme d'échange de littérature numérique, ainsi qu'une somme de 77 millions de dollars sur dix ans dans le Fonds pour l'accessibilité, mais nous croyons que des investissements encore plus importants sont nécessaires pour stimuler l'innovation et la productivité à l'échelle du Canada.

La FCAB-CFLA demande au gouvernement fédéral **d'investir une somme de 50 millions de dollars sur cinq ans dans un fonds d'investissement ciblé servant à améliorer les bibliothèques, lequel permettra aux bibliothèques, quelle que soit leur structure, d'améliorer leurs installations et leurs services et de constituer un endroit accueillant où tous les Canadiens peuvent trouver les ressources dont ils ont besoin pour contribuer à notre société et à l'économie.** Cet investissement favorisera l'injection de fonds équivalents par les gouvernements provinciaux et les collectivités locales, investissements qui entraîneront des retombées encore plus importantes.

#### ÉLIMINATION DES RESTRICTIONS ASSOCIÉES À LA CAPACITÉ DES BIBLIOTHÈQUES À CRÉER DES COMPTES DANS LES OUTILS ÉLECTRONIQUES D'EXPÉDITION DE POSTES CANADA

Les bibliothèques de tout genre subventionnées par l'argent public comptent sur la capacité de se constituer en réseaux afin d'encourager les emprunts et d'optimiser l'incidence de leurs collections. De plus, les personnes confinées à la maison ou vivant dans des régions éloignées dépendent souvent de l'envoi des documents de bibliothèque par Postes Canada. L'un des outils les plus utiles pour faire progresser le partage des ressources et l'accès à celles-ci est l'outil permettant de connaître les tarifs des livres de bibliothèque, lequel est offert par l'intermédiaire du service Documents de bibliothèque qui est administré par les bibliothèques. Ce service est accessible aux bibliothèques publiques, universitaires ou à d'autres bibliothèques reconnues qui sont gérées par des organismes ou des associations sans but lucratif et qui sont ouvertes au public au Canada. Il est offert pour les documents envoyés par la poste, ce qui comprend les livres, les magazines, les disques, les CD, les CD-ROM, les audiocassettes, les vidéocassettes, les DVD, les autres documents audiovisuels et les documents semblables d'une bibliothèque.

En 2017, Postes Canada a imposé de sévères restrictions associées à la capacité des bibliothèques à créer des comptes dans les Outils électroniques d'expédition. Toutes les bibliothèques ayant un volume annuel de moins de 5 000 unités ont été avisées qu'elles ne seraient pas autorisées à créer un compte permettant la facturation men-

<sup>1</sup> <http://fopl.ca/media/2013/06/Capital-Needs-Analysis-Final-Report-19DEC2011.pdf>

suelle. Cela laisse donc deux options à la grande majorité des bibliothèques en matière de traitement des paiements.

1. Elles peuvent utiliser des timbres pour payer les frais d'affranchissement. Le principal problème de cette approche est la difficulté à assurer un suivi efficace des dépenses.
2. L'autre option consiste à utiliser le système de saisie facile qui exige l'entrée d'un numéro de carte de crédit pour chacune des opérations. Le fait de limiter l'accès à ce système entraîne l'augmentation des coûts que doivent déboursier les bibliothèques et fait en sorte que ces dernières doivent déployer d'importants efforts pour faire le suivi des dépenses.

En plus des restrictions imposées en janvier 2017 quant à la création de comptes, Postes Canada a annoncé qu'elle augmenterait de 5 % (moyenne pondérée) les tarifs fixés pour l'expédition de documents de bibliothèque.

La FCAB-CFLA demande **que le gouvernement fédéral contribue au financement du service Documents de bibliothèque pour s'assurer que Postes Canada peut maintenir ses services existants sans augmenter davantage les coûts correspondants, et pour garantir l'élimination des restrictions associées à la capacité des bibliothèques à créer des comptes automatiques dans les Outils électroniques d'expédition.**

Nous demandons que l'utilisation du service Documents de bibliothèque, qui est administré par le Conseil des Bibliothèques Urbaines du Canada, soit permise pour gérer ces fonds de subventions.

## SOUTIEN À LA NUMÉRISATION DES DOCUMENTS D'ARCHIVES

La FCAB-CFLA fait écho à l'appel d'un appui à la Stratégie canadienne de numérisation du patrimoine documentaire (SCNPD) lancé par l'Association des bibliothèques de recherche du Canada :

*Parmi les orientations que renferme cette stratégie, on trouve une feuille de route pour l'élaboration d'une infrastructure, de normes et d'outils partagés, de sorte que les utilisateurs des différentes administrations au Canada puissent facilement avoir accès à leur patrimoine documentaire et que nos institutions de mémoire puissent les préserver adéquatement. Même si les orientations mises de l'avant dans la SCNPD sont encourageantes, un investissement fédéral suffisant et soutenu est maintenant nécessaire pour mettre sur pied un programme national coordonné en matière de numérisation.*

*Une approche coordonnée à la numérisation des collections des institutions de mémoire canadiennes devrait tenir compte de l'accès, de la découverte et de la préservation des collections, ce qui comprend les documents publiés et d'archives, et viser les collections conservées dans tous les types d'institutions de mémoire de toutes les régions du Canada.*

- *En appuyant un programme national de numérisation, le gouvernement du Canada :*
- *ferait la promotion de la littérature culturelle en améliorant l'accès au contenu culturel canadien;*
- *éliminerait les obstacles aux connaissances en donnant à tous les Canadiens un accès égal au contenu patrimonial;*
- *contribuerait au sentiment d'identité canadienne commune, fondée sur la diversité et l'inclusion;*
- *créerait de meilleures possibilités d'éducation afin de promouvoir la recherche et la compréhension de la culture canadienne;*
- *encouragerait l'innovation et la créativité en invitant des artistes et des entrepreneurs à consulter le contenu culturel du Canada et à l'utiliser et le réutiliser pour créer de nouveaux travaux de valeur pour les Canadiens et l'économie;*
- *donnerait une perspective globale à la culture canadienne en reliant les collections nationales aux collections internationales;*
- *appuierait la saine démocratie en offrant un accès facile à de l'information crédible.*

La FCAB-CFLA demande que le **gouvernement du Canada investisse une somme de 30 millions de dollars au cours des cinq prochaines années (2018-2022) afin d'appuyer une initiative nationale coordonnée de numérisation de contenu et de bâtir l'infrastructure numérique requise pour rendre le riche patrimoine documentaire du Canada accessible à tous les Canadiens.**

## SOUTIEN AUX SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE DESTINÉS AUX PEUPLES AUTOCHTONES

La FCAB-CFLA s'est réjoui de l'investissement de près de 90 millions de dollars annoncé dans le budget fédéral de 2017 pour appuyer les langues et les cultures autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits), ce qui représente un aspect important des efforts de réconciliation.

Depuis de nombreuses années, l'essentiel des connaissances historiques, culturelles, linguistiques et matérielles des Autochtones était conservé par les bibliothèques, les archives, les musées et les centres de documents. Cette façon de faire a créé des obstacles quant à l'accès à l'information relative aux enjeux juridiques concernant la pro-

priété<sup>2</sup>. Les connaissances autochtones doivent être conservées et protégées sur divers supports par les générations actuelles et futures, et ce, d'une manière respectueuse et sensible. Les consultations avec les collectivités autochtones relatives aux protocoles appropriés quant à l'accessibilité et à la conservation de leurs documents sensibles sur le plan culturel sont de première importance pour atteindre cet objectif. L'élaboration d'une telle mesure de soutien à l'égard des groupes autochtones aidera le gouvernement fédéral à répondre à l'appel d'action de la Commission de vérité et réconciliation, laquelle exhorte le gouvernement à élaborer une stratégie conjointe visant à « combler les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones ».

En outre, le gouvernement du Canada a reconnu que tous les enfants autochtones ont droit au meilleur départ possible dans la vie, ce qui implique la prestation d'une éducation de qualité et la création de milieux d'apprentissage adéquats pour les jeunes. De nombreux Canadiens supposent que toute la population dispose d'un accès égal à une bibliothèque publique et à ses services. Or, ce n'est pas le cas pour une grande partie des peuples autochtones. Les bibliothèques publiques offrent des services et des avantages dont plusieurs Autochtones ne bénéficient pas à l'heure actuelle. Parmi ces services et avantages, citons :

- des métiers spécialisés associés à la mise sur pied et à l'entretien de bibliothèques, et la création d'emplois stables (les recherches confirment que les bibliothèques publiques ont une incidence économique positive dans les collectivités);
- des programmes dont l'objectif est d'accroître les capacités (c'est-à-dire la narration, la formation sur les technologies, l'artisanat et le programme d'aide préscolaire aux Autochtones);
- des cours de langue qui peuvent mener à la préservation d'une identité culturelle;
- un environnement et un centre communautaire sécuritaires pour soutenir les activités de bénévolat;
- l'amélioration des taux d'alphabétisation;
- des lieux de rassemblement culturel.

À l'heure actuelle, moins d'une réserve sur dix compte une bibliothèque. La communauté des bibliothèques du Canada reconnaît qu'il faudra du temps pour mettre en place une approche planifiée, inclusive et pratique visant à établir un réseau de bibliothèques publiques dans les collectivités autochtones de partout au Canada. Plus précisément, elle demande un financement en vue d'appuyer l'élaboration d'une analyse de rentabilisation nationale relative à la prestation de services de bibliothèque financés par le gouvernement fédéral dans les collectivités autochtones pancanadiennes.

---

<sup>2</sup> Callison, Camille, « Indigenous Peoples' New Canoe », dans Lee, Deborah, Kumaran, Mahalakshmi (éd.), *Aboriginal and Visible Minority Librarians: Oral Histories from Canada*, Lanham (Maryland), Rowman and Littlefield, 2014, p. 144.

La FCAB-CFLA recommande que le gouvernement du Canada **investisse une somme de 250 000 \$ en 2018 pour soutenir la création et la mise sur pied d'une association autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) nationale de bibliothèques, d'archives et d'institutions de mémoire culturelle**, laquelle « [...] défendra les intérêts des collectivités des Premières Nations et des collectivités inuites et métisses, ainsi que des membres de ces collectivités, les inspirera et collaborera avec elles de sorte qu'elles atteignent leur plein potentiel, et ce, en facilitant l'accès aux connaissances autochtones par l'intermédiaire de ressources et de formations, et en conservant ces connaissances dans les institutions de mémoire culturelle » [Traduction]. Association nationale des bibliothèques autochtones – Plan d'affaires triennal. Cette organisation élaborera un plan à l'appui de la création, de la croissance et de la durabilité des bibliothèques publiques dans les collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits, tout en veillant à ce que les fonds futurs soient utilisés sagement et efficacement.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Katherine McColgan, directrice générale de la FCAB-CFLA, à l'adresse [kmccolgan@cfla-fcab.ca](mailto:kmccolgan@cfla-fcab.ca).